



... CYCLE ...

PANORAMA DE JURISPRUDENCE ET ANALYSE DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE CIVILE

**LES 15 FÉVRIER, 15 MARS
ET 19 AVRIL 2021**

:: VISIOCONFÉRENCE ::

**VALIDATION
3 H/ATELIER**

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser la nouvelle organisation des juridictions et des compétences
- Maîtriser les actes relatifs à l'introduction de l'instance et appréhender l'essor du préalable amiable
- Maîtriser les principaux changements relatifs à la mise en état et la mise en état participative
- Appréhender les modifications applicables à l'exécution provisoire de droit et aux procédures d'urgence
- Panorama de jurisprudence

TYPE DE FORMATION : Visioconférence

INTERVENANT

M. V. EGEA,
Professeur à Aix-Marseille Université,
Directeur du LDPSC

NIVEAU 1 : Acquisition des fondamentaux

PRÉ-REQUIS :
Être avocat

DURÉE DE LA FORMATION : 3 jours
3 ateliers de 3 heures
Les 15 février, 15 mars et 19 avril 2021

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :
9h pour la totalité du cycle
3h pour chaque atelier

LIEU DE LA FORMATION :
À distance

TARIFS ET PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h.
Pour tout savoir sur nos abonnements : [Cliquez ICI](#)

	TARIF	CREDIT D'IMPÔT*	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
POUR LE CYCLE - 9 H	120 €	92,25 €	Moins de 30 €
POUR UN ATELIER - 3 H	50 €	30,75 €	Moins de 20 €

*Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2021 : 10,25 €
Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

PROGRAMME DU CYCLE

ATELIER I : L'INTRODUCTION DE L'INSTANCE

Lundi 15 février 2021

17 H 00 – 20 H 00

M. V. EGEA,
Professeur à Aix-Marseille Université,
Directeur du LDPSC

La nouvelle organisation des juridictions et les compétences

- création du TJ,
- règlement des exceptions d'incompétence au sein du TJ

L'introduction de l'instance

- l'essor préalable amiable,
- les actes introductifs d'instance,
- la réforme de la représentation obligatoire par avocat

ATELIER II : LA MISE EN ÉTAT

Lundi 15 Mars 2021

17 H 00 – 20 H 00

M. V. EGEA,
Professeur à Aix-Marseille Université,
Directeur du LDPSC

Les principaux changements relatifs à la mise en état

- l'enrôlement, la procédure sans audience,
- l'audience d'orientation,
- les nouveaux pouvoirs du JME

La mise en état participative

- la conclusion de la convention,
- le dénouement de la mise en état participative,
- l'issue de la mise en état participative

ATELIER III : L'EXÉCUTION PROVISOIRE DE DROIT ET LE TRAITEMENT DE L'URGENCE

Lundi 19 avril 2021

17 H 00 – 20 H 00

M. V. EGEA,
Professeur à Aix-Marseille Université,
Directeur du LDPSC

La consécration d'une exécution provisoire de droit

- le nouveau principe,
- les exceptions,
- le rôle du Premier président de la Cour d'appel

Le traitement de l'urgence

- les procédures accélérées au fond,
- les référés

INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE !

Vous avez souscrit un Abonnement annuel 12 h ou 24 h

Remplissez simplement le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat :

ATELIER I · 15 FÉVRIER
L'introduction de l'instance [ICI](#)

ATELIER II · 15 MARS
La mise en état [ICI](#)

ATELIER III · 19 AVRIL
L'exécution provisoire de droit
et le traitement de l'urgence [ICI](#)

Et vous êtes inscrit !

Vous n'avez pas encore souscrit un Abonnement annuel 12 h ou 24 h

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat :

ATELIER I · 15 FÉVRIER
L'introduction de l'instance [ICI](#)

ATELIER II · 15 MARS
La mise en état [ICI](#)

ATELIER III · 19 AVRIL
L'exécution provisoire de droit
et le traitement de l'urgence [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »
[Tuto de téléchargement ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST
Service Inscription Formation Continue
61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation
Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ CYCLE ∴

PANORAMA DE JURISPRUDENCE ET ANALYSE DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE CIVILE

Les 15 février, 15 mars et 19 avril 2021

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

∴ CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ∴

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union
européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit des nouvelles technologies,
l'informatique et de la communication

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

∴ JE M'INSCRIS À ∴

ATELIER I · 15 FÉVRIER

L'introduction de l'instance

ATELIER II · 15 MARS

La mise en état

ATELIER III · 19 AVRIL

L'exécution provisoire de droit
et le traitement de l'urgence

LE CYCLE COMPLET

∴ TARIFS ∴

TARIF UN ATELIER · 50 €

TARIF POUR LE CYCLE COMPLET · 120 €

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE,
à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation
Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site.

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

